

MODALITÉS DE PRÊT AU CDI

AFIN DE PERMETTRE À TOUS LES ÉLÈVES DE PROFITER DES RESSOURCES DU CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION (CDI), VOICI LES RÈGLES DE PRÊT EN VIGUEUR :

LIVRES

LES OUVRAGES SUIVANTS SONT DISPONIBLES AU PRÊT :

-
-
-
-



ROMANS DE FICTION

MANGAS

BANDES DESSINÉES

DOCUMENTAIRES

 DURÉE DU PRÊT : 2 SEMAINES

QUANTITÉ MAXIMALE : 4 OUVRAGES



MAGAZINES / JOURNAUX

LES MAGAZINES ET LES JOURNAUX PEUVENT ÉGALEMENT ÊTRE EMPRUNTÉS.

 DURÉE DU PRÊT : 1 SEMAINE

QUANTITÉ MAXIMALE : 1 MAGAZINE / 1 JOURNAL



RAPPEL IMPORTANT:

- MERCI DE RESPECTER LES DÉLAIS DE RETOUR POUR QUE CHACUN PUISSE ACCÉDER AUX DOCUMENTS.
- LES OUVRAGES DOIVENT ÊTRE RENDUS EN BON ÉTAT.
- EN CAS DE RETARDS OU DE DÉGRADATION, UNE SANCTION PEUT-ÊTRE ENVISAGÉE ET LE PRÊT POURRA ÊTRE TEMPORAIREMENT SUSPENDU.